

CONSEIL MUNICIPAL

28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 janvier, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2019

Etaient présents : Mmes et MM. CHABOT, FRAPPIER, GUIBERT, TOURANCHEAU, MENANTEAU, HERBRETEAU Dominique, HERBRETEAU Jean-Claude, ROBOT, CHAMPIN, DELAUNAY, BIRONNEAU. GUILLET

Absents : Ludovic BOUNAUDET qui donne pouvoir à Jean-Claude HERBRETEAU

Secrétaire de séance : Yann BIRONNEAU

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 31 janvier 2019

~~~~~

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

~~~~~

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention 2019 à FAMILLES RURALES -Restauration scolaire-
- Intervention de l'association AIDVY pour le remplacement d'une ATSEM en arrêt de travail

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

~~~~~

### **PROJET D'URBANISATION DU SECTEUR DE L'ILOT CENTRE-BOURG -RUE DES ACACIAS** **(2019-01-01)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'arrêter la procédure en cours et de mettre un terme au projet d'urbanisation du secteur ilot centre bourg- rue des acacias,

**AUTORISE** M. le Maire à dénoncer la convention de maitrise foncière en vue de réaliser un projet de quartier d'habitat sur ce secteur conclue en date du 31/12/2016 avec l'EPF de la Vendée,

**NOTE** que la commune devra rembourser à l'EPF de la Vendée les dépenses et les frais acquittés par celui-ci et autorise M. le Maire à mandater cette dépense.

~~~~~  
**DELIBERATION ACTANT LA CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT EN LOCATION ACCESSION
LOT 9 DU LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS 3 (2019-01-02)**

Nadine DELAUNAY ne prend pas part à la discussion et au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis favorable à ce projet de construction PSLA sur le lot 9 du lotissement l'Orée du Bois 3,

PREND ACTE que cette construction sera exonérée de taxe foncière pendant 15 ans

~~~~~  
**SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION BONBADILOM FOUGERÉ/THORIGNY (2019-01-03)**

Compte tenu du versement déjà effectué en janvier les versements complémentaires interviendraient comme suit:

- 18 924.22 en février 2019
- 24 161.64 en mai 2019
- 24 161.64 en septembre 2019

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

**DECIDE** d'attribuer une subvention 2019 d'un montant de 72 485€ à l'association Bonbadilom Fougeré/Thorigny et précise que le versement de cette somme sera effectué dans les conditions mentionnées ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits seront obligatoirement inscrits au BP 2019,

~~~~~  
Départ d'Alix ROBET à 19h36

~~~~~  
**SUBVENTION 2019 A FAMILLES RURALES - RESTAURATION SCOLAIRE (2019-01-04)**

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VOTE** une subvention de 39 561 € à Familles Rurales Fougeré pour la restauration scolaire, au titre de l'année 2019.

**PRECISE :** que cette somme a été ou sera versée de la manière suivante :

- ✓ 6 000€ versés en novembre 2018
- ✓ 11 187 € versés en février 2019
- ✓ 11 187 € en avril 2019
- ✓ 11 187 € en juin 2019.

Et que les crédits seront obligatoirement inscrits au BP 2019

-----

**DELIBERATION POUR AUTORISER L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT  
DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019, ET CE, DANS LA  
LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 (2019-01-05)**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget 2019, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

| CHAPITRE     | BP et DM 2018   | Autorisation maximale 2019<br>25% |
|--------------|-----------------|-----------------------------------|
| Chapitre 20  | 25 000€         | 6 250€                            |
| Chapitre 21  | 294 200€        | 73 550€                           |
| Chapitre 23  | 50 000€         | 12 500€                           |
| <b>TOTAL</b> | <b>369 200€</b> | <b>92 300€</b>                    |

Répartis comme suit :

| Compte/ Chapitre           | Opération | Libellé                            | Montant        |
|----------------------------|-----------|------------------------------------|----------------|
| Compte 2188 (Chapitre 21)  |           | Autres immobilisations corporelles | 5 000€         |
| Compte 2151 (chapitre 21)  | 11 VOIRIE | Réseaux de voirie                  | 5 000€         |
| Compte 21318 (chapitre 21) |           | Autres bâtiments publics           | 3 000€         |
| <b>TOTAL</b>               |           |                                    | <b>13 000€</b> |

-----

**DELIBERATION DE SOUTIEN A LA RESOLUTION ADOPTEE EN CONGRES PAR  
L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE EN  
2018 (2019-01-06)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**SOUTIENT** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

-----

**ASSOCIATION INTERMEDIAIRE AIDVY :  
MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR POUR LE REMPLACEMENT D'UNE ATSEM  
A L'ECOLE JACQUES PREVERT (2019-01-07)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'adhérer à l'association AIDVY,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition d'un agent polyvalent pour une durée de 52 heures et un montant de 1 040 euros avec l'association AIDVY et tout document en découlant,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout autre contrat complémentaire découlant de la prolongation de l'arrêt initial de travail de l'agent concerné et dans la limite d'un montant global total de 3 000 euros.

~~~~~

INFOS DIVERSES

- Projet futur : Une discussion est lancée sur le projet de création d'une salle de sport
- Participation citoyenne : signature du protocole le 16/01/2019
- Association des Anciens Combattants : M. le Maire informe le Conseil de la dissolution de cette association. Les drapeaux ont été remis à la commune
- Cahier de doléances, consultation des citoyens. Un registre est disponible à l'accueil de la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H34

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits